



Institut de Formation en Soins Infirmiers

# Livret de Formation continue

2019

15, avenue des Broussailles  
CS 50008 - 06414 Cannes Cedex  
Tél. 04 93 69 78 83

# SOMMAIRE

|                                       |       |
|---------------------------------------|-------|
| <b>RENSEIGNEMENTS PRATIQUES</b> ..... | 4 à 6 |
|---------------------------------------|-------|

## FORMATIONS DIPLOMANTES et FORMATION CERTIFIANTE

|   |    |
|---|----|
| ■ ÉTUDES PRÉPARANT AU DIPLOME D'ÉTAT D'INFIRMIER(E) .....             | 8  |
| ■ ÉTUDES PRÉPARANT AU DIPLOME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT(E) .....         | 9  |
| ■ ÉTUDES PRÉPARANT AU DIPLOME D'ÉTAT ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF SOCIAL ... | 11 |
| ■ FORMATION D'ASSISTANT DE SOINS EN GÉRONTOLOGIE .....                | 12 |

## PRÉPARATIONS AU CONCOURS

|  |    |
|--|----|
| ■ PRÉPARATION AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION À LA FORMATION INFIRMIÈRE<br>(Candidats concourant en LISTE 1) ..... | 14 |
| ■ PRÉPARATION AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION À LA FORMATION<br>ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF SOCIAL .....                 | 15 |
| ■ FORMATION PRÉPARATOIRE AU CONCOURS D'ENTRÉE EN I.F.A.S. ....   | 16 |

## FORMATIONS TOUS PERSONNELS ÉLIGIBLES AU D.P.C.

|   |    |
|---|----|
| ■ FORMATION RELATIVE À LA PRATIQUE<br>DES ASPIRATIONS ENDO-TRACHÉALES .....                         | 18 |
| ■ DU RAISONNEMENT CLINIQUE AU DOSSIER DU PATIENT<br>LES TRANSMISSIONS CIBLÉES .....                 | 20 |
| ■ ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES<br>EN SITUATION DE DÉPENDANCE ET/OU ATTEINTES DE DÉMENCE ..... | 22 |

|  |    |
|--|----|
| ■ ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE (AFGSU)<br>NIVEAU 1 ..... | 24 |
| ■ ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE (AFGSU)<br>NIVEAU 2 ..... | 26 |
| ■ ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE<br>RECYCLAGE .....        | 29 |

## FORMATIONS DESTINÉES AUX PERSONNELS INFIRMIERS

|   |    |
|---|----|
| ■ CONSOLIDATION ET INTÉGRATION DES SAVOIRS ET PRATIQUES<br>POUR L'EXERCICE INFIRMIER EN PSYCHIATRIE .....                             | 34 |
| ■ CONNAISSANCE ET MANIPULATION DES DISPOSITIFS VEINEUX IMPLANTABLES<br>ET P.I.C.C. DANS LE CADRE DES TRAITEMENTS ANTI-CANCÉREUX ..... | 36 |
| ■ PLAIES ET CICATRISATION .....   | 39 |
| ■ DÉPLOIEMENT D'UNE CULTURE ET D'UNE DYNAMIQUE DE LA BIEN-TRAITANCE<br>DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET MÉDICO-SOCIAUX .....       | 41 |
| ■ ANALYSE DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES RELATIVES AU TUTORAT .....  | 44 |
| ■ PRINCIPES ET FONDEMENTS DE LA LAÏCITE À L'HÔPITAL .....   | 46 |
| ■ ÉVALUER, PRÉVENIR ET PRENDRE EN CHARGE LA DOULEUR .....   | 48 |

## FORMATIONS DESTINÉES AUX AIDES-SOIGNANT(E)S et AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE

|   |    |
|---|----|
| ■ L'AIDE-SOIGNANT(E) ET LES MÉDICAMENTS .....                                     | 52 |
| ■ ENCADREMENT DES ÉLÈVES AIDES-SOIGNANT(E)S .....                                 | 53 |
| ■ FORMATION À LA MESURE DE LA PRESSION ARTÉRIELLE<br>PAR L'AIDE-SOIGNANT(E) ..... | 54 |
| ■ FORMULAIRE D'INSCRIPTION .....  | 55 |

**Les sessions de formation ont lieu  
dans les locaux de**

**L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS  
de L'HÔPITAL de CANNES Simone-Veil**

**Possibilité d'organiser en intra à partir de 5 participants**

L'Établissement a été créé en 1961 sous l'appellation « École d'Infirmières ». Depuis 1992, il est devenu « Institut de Formation en Soins Infirmiers ».

L'I.F.S.I. est rattaché administrativement à l'Hôpital de CANNES.

## Missions de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers

Les missions de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers sont les suivantes :

- ▶ Formation initiale des infirmier·e·s, des aides-soignant·e·s et des accompagnants éducatifs sociaux
- ▶ Formation préparatoire à l'entrée dans les instituts de formation en soins infirmiers
- ▶ Formation continue incluant la formation d'adaptation à l'emploi
- ▶ Documentation et recherche en soins infirmiers

## INSCRIPTION

Pour favoriser un apprentissage de qualité, nous portons un soin particulier à la composition des groupes participants. Pour ce faire, ces groupes ne peuvent excéder **15 personnes** ; ne seront donc pris en compte que les 15 premières demandes. Exception faite de l'A.F.G.S.U. où seules 12 personnes seront inscrites.

L'inscription se fait **obligatoirement** à l'aide du formulaire d'inscription inclus en fin de livret et renvoyé à l'I.F.S.I., 15 jours avant le début de la session, accompagné des justificatifs de Diplôme ou d'attestation d'AFGSU.

**En l'absence de ces documents aucune inscription ne sera retenue.**

## Possibilité d'organiser en intra à partir de 5 participants

## CONDITIONS D'ANNULATION

**En cas d'annulation** trop tardive (moins de 10 jours francs avant le début de la formation), nous appliquerons un dédit à titre d'indemnité forfaitaire soit :

- 100 % du prix en cas d'annulation dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 50 % du prix en cas d'annulation dans un délai compris entre 6 et 10 jours avant le début de la formation.

Il n'y a pas d'indemnité en cas d'annulation dans un délai supérieur à 10 jours ouvrés. Le remplacement d'un participant par un autre participant est possible sans frais jusqu'à 10 jours ouvrés.

## DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

**15 jours avant le début de la formation :**

- Une convention de formation professionnelle continue est adressée en deux exemplaires dont un exemplaire est à retourner, dûment signé et revêtu du cachet, à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers.
- Les confirmations d'inscription sont adressées nominativement à chaque participant, précisant les horaires de la première journée (les horaires des jours suivants étant négociés en groupe) et le lieu.

**En fin de formation :**

- Chaque participant reçoit une **attestation de suivi de formation**.
- Un avis des sommes à payer est transmis par le Trésor public de l'Hôpital de Cannes.
- Les attestations de présence, pour chaque participant, sont envoyées à l'employeur.

## TARIFS

Tous les prix indiqués sont T.T.C.

Un tarif groupe est mis en place, si le prescripteur de formation inscrit 5 agents pour une même formation soit 20% de réduction pour le groupe.

Tout stage ou cycle commencé est dû en entier.

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation. Chaque participant a la possibilité de déjeuner au restaurant du personnel au tarif en vigueur. Il recevra une attestation afin de se faire rembourser par son employeur.

## Garantie de participation apportée par L'IFSI

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers propose en principe deux sessions par an pour chaque formation proposée.

La recherche de la bonne composition des groupes peut nous amener à proposer des modifications de dates. Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session, l'IFSI se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue.

### POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ :

Madame Joëlle GROS

 j.gros@ch-cannes.fr

ou

Mademoiselle Corinne BOTTERO

 04 93 69 78 83

 c.bottero@ch-cannes.fr



**FORMATIONS DIPLÔMANTES  
ET  
FORMATION CERTIFIANTE**



### ÉTUDES PRÉPARANT AU DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER(E)

- **OBJECTIF** : Obtenir le Diplôme d'État d'Infirmier(e) et le grade de licence.
- **PERSONNES CONCERNÉES** : Bacheliers (toutes sections), titulaires du DAEU ou d'un diplôme homologué niveau IV, aides-soignant(e)s ou aides médico-psychologiques ou auxiliaires de puériculture diplômés et justifiant de 3 ans d'exercice professionnel en l'une ou l'autre de ces qualités.
- **NOMBRE DE PARTICIPANTS** : Quota de 145 par promotion.
- **CONTENU** : Arrêté du 31/07/2009.
- **INTERVENANTS** : – Cadres formateurs permanents de l'IFSI.  
– Intervenants vacataires selon expertise.
- **DURÉE ET HORAIRES** :
  - 4 200 heures de formation sur 3 ans.
  - 35 heures par semaine.

■ **DATES** :

■ **COÛT** :

**EN ATTENTE  
DES TEXTES MINISTÉRIELS**

- **COORDINATEUR de la formation** : Madame RIZZOLATTI Christelle  
Directrice de l'IFSI de l'hôpital de Cannes  
 04.93.69.70.59



### ÉTUDES CONDUISANT AU DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT(E)

■ **OBJECTIF** : Obtenir le Diplôme d'État d'Aide-Soignant(e).

#### ▼ **DE DROIT COMMUN :**

■ **PERSONNES CONCERNÉES :**

Toute personne ayant satisfait aux épreuves de sélection.

■ **NOMBRE DE PARTICIPANTS** : 65 élèves en formation complète

■ **CONTENU** : Arrêtés du 22/10/2005 et du 30/11/2009.

■ **INTERVENANTS** : – Cadres formateurs permanents de l'IFSI.  
– Intervenants vacataires selon expertise.

■ **DURÉE ET HORAIRES** : 1 435 heures sur 10 mois en formation complète.

■ **DATES** : • **Inscriptions** au concours d'admission

à partir du 3 décembre 2018 au 22 février 2019 avant 12 h.

- **Concours** : – 21 mars 2019 (épreuve d'admissibilité écrite)  
– 14/15/16 mai 2019 (épreuve de sélection orale).

- **Formation** : du 2 septembre 2019 à juillet 2020.


■ **COÛT** : • Droits d'inscription au concours : 110 €.

- 4 800 € si prise en charge financière par l'employeur.
- Coût de la formation prise en charge par le Conseil régional si identifiant de Pôle emploi ou prescription de la Mission locale.

## ▼ CONCOURS EN CURSUS PARTIEL :

- **PERSONNES CONCERNÉES** : Candidats possédant un : DEAP/DPAP, DEAVS et MCAD, DEAMP, TPAVF, D.A./CCA ou VAE.
- **NOMBRE DE PARTICIPANTS** : 10 à 20 places.
- **CONTENU** : Arrêtés du 22/10/2005 et du 21/05/2014.
- **INTERVENANTS** : – Cadres formateurs permanents de l'IFSI.  
– Intervenants vacataires selon expertise.
- **DURÉE, HORAIRES** : en fonction du diplôme détenu ou des modules restant à valider pour la VAE (cf. verso du dossier d'inscription).
- **COÛT** : • Frais d'inscription au concours 110 € (sous réserve).  
• Frais de formation selon les U.F à valider.
- **DATES** : • **Inscriptions** au concours d'admission  
à partir du 3 décembre 2018 au 5 avril 2019.  
• **Concours** : – Sélection sur dossier : 19 avril 2019.  
– Entretien individuel : 21 mai 2019.


## ▼ FORMATION DÉDIÉE AUX DÉTENTEURS DES BACCALAURÉATS PROFESSIONNELS A.S.S.P ET S.A.P.A.T. :

- **NOMBRE DE PARTICIPANTS** : 25 places.
- **CONTENU** : Arrêtés du 22/10/2005 et du 21/05/2014.
- **INTERVENANTS** : – Cadres formateurs permanents de l'IFSI.  
– Intervenants vacataires selon expertise.
- **DURÉE ET HORAIRES** :  
Baccalauréat S.A.P.A.T. : modules 2, 3 et 5 à valider – 875 heures de Formation.  
Baccalauréat A.S.S.P. : modules 2, 3, 5 et 6 à valider – 880 heures de Formation.
- **DATES** : • **Inscriptions** au concours : 15 juillet 2019 à fin septembre 2019.  
• **Concours** : – Sélection du dossier par le jury : octobre 2019.  
– Entretien Individuel : novembre 2019.  
– Rentrée scolaire : début janvier 2020.  
– Fin de scolarité : début juillet 2020.
- **COÛT** : • Frais d'inscription au concours 110 € (sous réserve).  
• Formation prise en charge par la Région P.A.C.A.
- **COORDINATEUR de la formation** : Madame RIZZOLATTI Christelle  
Directrice de l'IFSI de l'hôpital de Cannes  
 04.92.18.67.55



### ÉTUDES PRÉPARANT AU DIPLÔME D'ÉTAT D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF SOCIAL



- **OBJECTIF** : Obtenir le Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif Social.
- **PERSONNES CONCERNÉES** : Toute personne ayant satisfait aux épreuves de sélection.
- **NOMBRE DE PARTICIPANTS** : 32 participants.
- **INTERVENANTS** : – Cadres formateurs permanents de l'IFSI.  
– Intervenants vacataires selon expertise.
- **CONTENU** : – Décret N°2016-74 du 29/01/2016 – Arrêté du 29 Janvier 2016  
– Arrêté du 14 Novembre 2016 modifiant l'Arrêté du 29/01/2016.
- **DURÉE ET HORAIRES** : 1365 heures sur 15 mois.
- **DATES** : • **Inscriptions** au concours d'admission du mi-juin à mi-septembre 2019.
  - **Concours** : – octobre 2019 (épreuve d'admissibilité écrite).  
– novembre 2019 (épreuve de sélection orale).
  - **Formation** : du 13 décembre 2019 à février 2021.
- **COÛT** : • Droits d'inscription au concours : 110 €. (sous réserve).
  - 4 600 € pour la scolarité.

#### ▼ **CONCOURS EN CURSUS PARTIEL :**

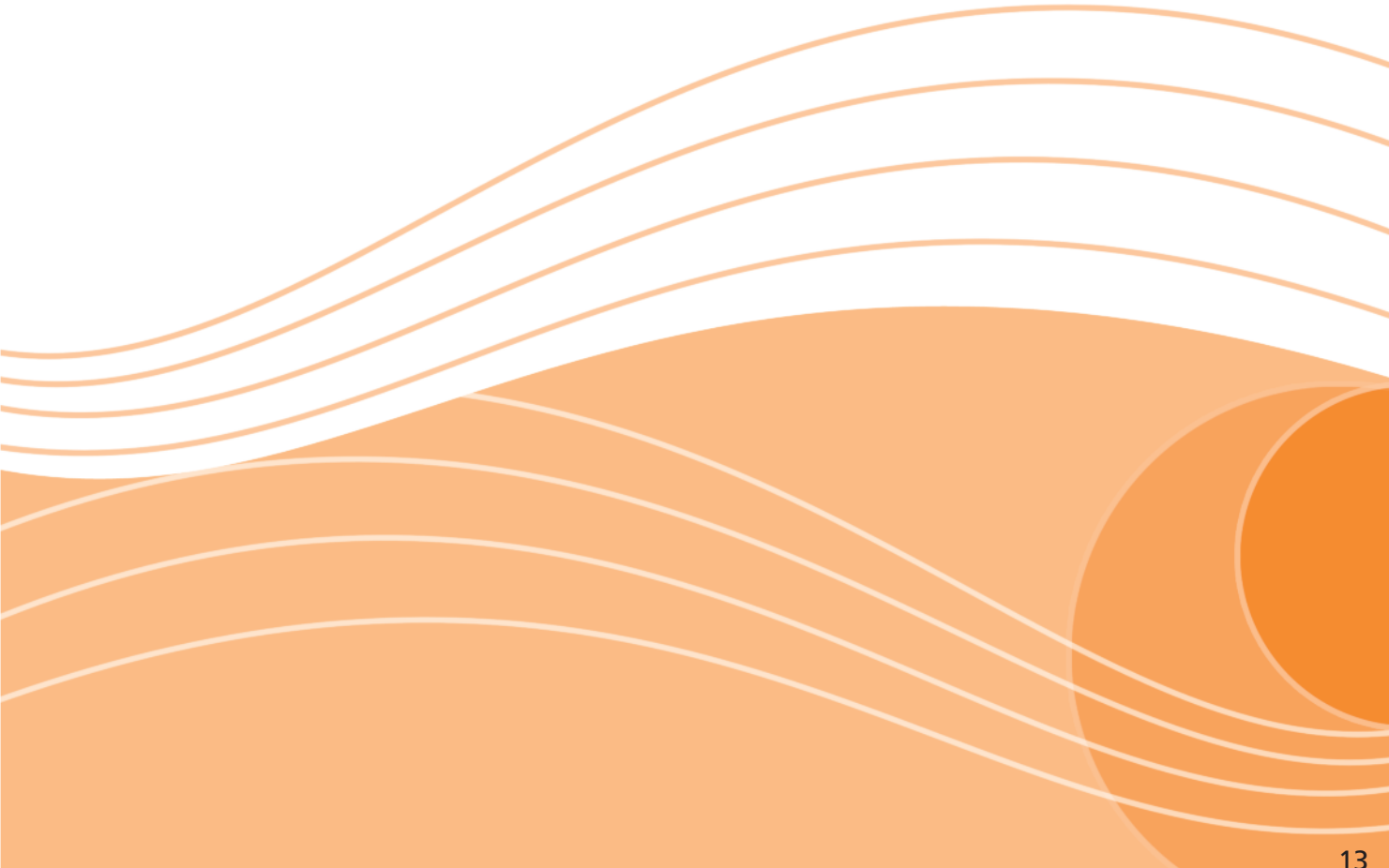
- **PERSONNES CONCERNÉES** : Candidats possédant un : DEAVS – CAFAM - DEAMP - DEAS-AVF après 2016 – BEPCSS – BEPA – CAPAS - BEPAAT.
- **CONTENU** : – Décret N°2016-74 du 29/01/2016 – Arrêté du 29 Janvier 2016  
– Arrêté du 14 Novembre 2016 modifiant l'Arrêté du 29/01/2016  
– Instructions N°DGCS/SD4A/2016S4 du 29/02/2016.
- **DURÉE, HORAIRES** : en fonction du Diplôme détenu permettant des dispenses.
- **DATES** : • **Inscriptions** au concours d'admission de juin 2019 à octobre 2019.
  - **Concours** : sélection sur dossier et entretien oral : novembre 2019.
  - **Formation** : de décembre 2019 à février 2021.
- **COÛT** : • Droits d'inscription au concours : 90 €. (sous réserve).
  - Formation : en fonction du nombre d'heures à effectuer.
- **COORDINATEUR de la formation** : Madame RIZZOLATTI Christelle  
Directrice de l'IFSI de l'hôpital de Cannes  
 04.92.18.36.92

### FORMATION D'ASSISTANT(E) DE SOINS EN GÉRONTOLOGIE

- **OBJECTIF** : Former des soignants auprès de personnes âgées en situation de grande dépendance et/ou présentant des troubles cognitifs (patients atteints de la maladie d'Alzheimer) nécessitant des techniques de soins et d'accompagnement spécifiques.
- **PERSONNES CONCERNÉES** : – Aides-soignant(e)s.  
– Aides médico-psychologiques.
- **NOMBRE DE PARTICIPANTS** : 20 participants.
- **CONTENU** : Plan Alzheimer 2008/2012.
- **INTERVENANTS** : Cadres formateurs de l'IFSI –  
Médecin gériatre – Médecin psychiatre – Ergothérapeute –  
Neuro-psychologue – Diététicienne – animateur diplômé –  
Cadre Supérieur de Santé.
- **DURÉE ET HORAIRES** : • 140 heures soit 7 heures par journée de formation.  
• De 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.
- **DATES** : du 23 septembre 2019 au 19 octobre 2019  
et du 4 novembre 2019 au 13 décembre 2019.
- **COÛT** : 1 600 € par participant.
- **COORDINATEUR de la formation** : Madame RIZZOLATTI Christelle  
Directrice de l'IFSI de l'hôpital de Cannes  
 04.93.69.78.83  
 c.bottero@ch-cannes.fr



# PRÉPARATIONS AUX CONCOURS



### PRÉPARATION AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION À LA FORMATION INFIRMIÈRE (Candidats concourant en LISTE 1)

- **OBJECTIF** : Permettre aux candidats d'appréhender les épreuves du concours et la formation avec le niveau exigé par la législation.
- **PERSONNES CONCERNÉES** : Aides médico-psychologiques diplômés ayant 3 ans d'exercice professionnel.  
Toutes personnes titulaires du baccalauréat, ou du DAEU, ou d'un examen de niveau ou tout diplôme homologué au niveau IV.
- **NOMBRE DE PARTICIPANTS** : 50 candidats.
- **INTERVENANTS** : Cadres formateurs de l'IFSI – Professeurs de français, de mathématiques, de culture générale.
- **CONTENU** :

■ **DURÉE ET HORAIRES** :

■ **DATES** :

**EN ATTENTE  
DES TEXTES MINISTÉRIELS**

■ **COÛT** :

■ **COORDINATEUR de la formation** : Madame GROS Joëlle  
Adjointe de Direction





04.93.69.78.83





c.bottero@ch-cannes.fr

### PRÉPARATION AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION À LA FORMATION ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF SOCIAL

- **OBJECTIF** : Permettre aux personnes désireuses d'inscrire leur avenir professionnel dans une dimension d'accompagnement de l'autre.
- **PERSONNES CONCERNÉES** : Tout public (pas de diplôme requis).
- **NOMBRE DE PARTICIPANTS** : 25 candidats (maximum).
- **CONTENU** : Culture générale - Français.  
**Méthodes pédagogiques** : Méthodes actives (études de documents - exposés-recherches - bilans) - Suivi pédagogique individuel.
- **INTERVENANTS** : Formateurs permanents de l'IFSI,  
Formateurs vacataires.
- **DURÉE ET HORAIRES** : 112 heures :
  - mardi de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h
  - mercredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h
  - jeudi de 17 h à 19 h.
- **DATES** : • **Inscriptions** : mai 2019 à juillet 2019.  
• **Formation** : d'août 2019 à octobre 2019.
- **COÛT** : 700 € par participant sans prise en charge financière.  
900 € si prise en charge financière par un organisme.  
Formation prise en charge par le Conseil Régional,  
si candidats inscrits à Pôle emploi ou à la mission locale (12 places).
- **COORDINATEUR de la formation** : Madame GROS Joëlle  
Adjointe de Direction
  -  04.93.69.78.83
  -  c.bottero@ch-cannes.fr

### FORMATION PRÉPARATOIRE AU CONCOURS D'ENTRÉE EN I.F.A.S.

- **OBJECTIF** : Permettre aux candidats d'appréhender les épreuves du concours et la formation.
- **PERSONNES CONCERNÉES** : Tout public.
- **NOMBRE DE PARTICIPANTS** : 25 candidats.
- **CONTENU** : Français - Mathématiques - Culture générale - Biologie - Entraînement aux entretiens de sélection - 3 jours de stage d'observation.
- **INTERVENANTS** : – Cadres formateurs de l'IFSI.  
– Enseignements en français, mathématiques, biologie et culture générale.
- **DURÉE ET HORAIRES** : 215 heures.  
Lundi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.  
Mercredi de 17 h à 19 h.
- **DATES** : • **Inscriptions** de juillet 2019 à août 2019.  
• **Formation** : de septembre 2019 à mars 2020.  
Formation prise en charge par le Conseil régional si candidats inscrits à Pôle emploi ou à la mission locale (15 places).
- **COÛT** : 1 000 € par participant sans prise en charge financière.  
1 200 € si prise en charge financière par un organisme ou par le Conseil régional. Si prise en charge Région : 80 € de participation sera demandé à chaque participant.
- **COORDINATEUR de la formation** : Madame GROS Joëlle  
Adjointe de Direction  
 04.93.69.78.83  
 c.bottero@ch-cannes.fr





**FORMATION  
TOUS PERSONNELS  
EN ATTENTE  
D'ÉLIGIBILITÉ AU D.P.C.  
(Développement Professionnel Continu)**



### FORMATION RELATIVE À LA PRATIQUE DES ASPIRATIONS ENDO-TRACHÉALES

- **RESPONSABLE DU PROGRAMME D.P.C. :** Madame la Directrice de l'IFSI.
- **THÈME TRAITÉ SELON LES ORIENTATIONS :**
  - **Orientation n° 1 :** Contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients.
- **NOM ET QUALITÉS DU FORMATEUR :**

Monsieur BONNET Daniel,  
Cadre de Santé, titulaire d'un Master II Administration des entreprises option actions sociales et formations/intégration et d'une Licence en sciences sanitaires et sociales.
- **LES OBJECTIFS DU PROGRAMME D.P.C. :**
  - **Acquérir** des aptitudes gestuelles afin de mettre en œuvre les protocoles thérapeutiques en toute sécurité pour le patient et le soignant.
- **LISTE DES PUBLICS CIBLÉS :**

Personnes salariées ou bénévoles qui jouent le rôle de tierces personnes auprès des patients trachéotomisés.
- **MÉTHODES ET MODALITÉS VALIDÉES PAR LA H.A.S. :**
  - **Décret n°99-426 du 27 mai 1999** habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales
  - **Arrêté du 27 mai 1999** relatif à la formation des personnes habilitées à effectuer des aspirations endo-trachéales
  - **Circulaire DPS/PS 3 n°99-642 du 22 novembre 1999** relative aux aspirations endotrachéales
- **AUTOUR DE L'ACQUISITION ET DU PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES :**

**Formation présentielle** alternant des méthodes affirmatives, interrogatives et actives où le participant est confronté à la réalité de ses pratiques et aux difficultés rencontrées afin qu'il puisse découvrir les meilleures solutions à mettre en œuvre.

## ■ MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LE SUIVI DE LA FORMATION :

- **Un enseignement théorique sur 2 jours** sera apporté selon une méthode pédagogique affirmative.
- **Évaluation de connaissances** notée afin de valider la partie théorique.
- **Démonstrations en salle de pratique** avec apprentissage des gestes et réajustements.
- **Échanges et réflexions collectifs** autour de la gestion des risques liés aux différents dispositifs de trachéotomie ou trachéostomie, ainsi qu'à la manipulation des sondes d'aspiration et à l'élimination des déchets.
- **Mise en stage en service de soins sur 3 jours** pour la mise en application des acquis de la formation.
- **Validation de la formation** par la pratique de trois aspirations selon les protocoles établis par le médecin du service.
- **Analyse** de ses pratiques professionnelles antérieures.

## ■ ÉLÉMENT DE TRAÇABILITÉ :

- Fiche d'émargement.
- Attestation de présence à la formation.
- Questionnaire de type avant/après.
- Évaluation notée de connaissances théoriques
- Évaluation notée de connaissances pratiques
- Attestation délivrée au candidat par le directeur de l'institut de formation qui est chargé d'en garder la trace.

## ■ DATES DE LA FORMATION :

- **1<sup>re</sup> session** : 26 et 27 mars 2019.
- **2<sup>e</sup> session** : 26 et 27 novembre 2019.

## ■ DURÉE DE LA FORMATION :

- 2 jours de théorie soit 14 heures.
- 3 jours de pratique à planifier selon les terrains de stage.

## ■ COÛT DE LA FORMATION :

610 € par participant

(la facture sera adressée à l'issue des 2 jours de théorie).

### DU RAISONNEMENT CLINIQUE AU DOSSIER DU PATIENT LES TRANSMISSIONS CIBLÉES

■ **RESPONSABLE DU PROGRAMME D.P.C. :** Madame la Directrice de l'IFSI.

■ **THÈME TRAITÉ SELON LES ORIENTATIONS :**

- **Orientation n° 1 :** Contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients.
- **Orientation n° 2 :** Contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients.
- **Orientation n° 3 :** Contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que dans la gestion des risques.

■ **NOM ET QUALITÉ DU FORMATEUR :**

Madame REMOUSSENARD Martine,  
Cadre de Santé, titulaire d'un Master 2 PESAP (prévention, éducation pour la santé, activité physique).

■ **LES OBJECTIFS DU PROGRAMME D.P.C. :**

- **Rendre** plus efficaces la transmission et la structuration des informations dans le dossier de soins et entre professionnels .
- **S'approprier** les règles des écrits et de la communication professionnels.
- **Analyser** ses pratiques de transmissions écrites et orales.
- **Reconnaître** les principes de la responsabilité et préciser les particularités liées aux technologies de l'information et de la communication.

■ **LISTE DES PUBLICS CIBLÉS :**

Tous les membres de l'équipe soignante.

■ **MÉTHODES ET MODALITÉS VALIDÉES PAR LA H.A.S. :**

- Manuel de certification et pratique exigible prioritaire : gestion et communication du dossier patient.
- Bonnes pratiques de gestion et de communication des informations concernant les patients.

- Axes relatifs d'une part à la mobilisation des professionnels de santé en faveur des droits des patients et d'autre part à la conciliation des droits avec les innovations technologiques et les nouvelles organisations des soins.
- **La Loi du 04 mars 2002** relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

#### ■ MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LE SUIVI DE LA FORMATION :

- Un enseignement théorique.
- Échange et réflexions collectifs autour des pratiques professionnelles.
- Étude des documents HAS.
- Étude de situations.
- Exercices de transmissions écrites et orales.

#### ■ ÉLÉMENT DE TRAÇABILITÉ :

- Fiche d'émargement.
- Attestation de présence à la formation.

#### ■ INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION DE FORMATION :

- Utilisation du raisonnement clinique et des transmissions ciblées dans les dossiers de soins.
- Création de plan de soins guide à partir de prévalences ou tous outils utiles aux soins.
- Respect des critères de qualité HAS et de la réglementation, pour la tenue des dossiers et la communication des informations concernant les patients.

#### ■ DATES DE LA FORMATION :

- **1<sup>re</sup> session** : 5 avril 2019.
- **2<sup>e</sup> session** : 17 octobre 2019.

#### ■ DURÉE DE LA FORMATION :

- 1 jour soit 7 heures.

#### ■ COÛT DE LA FORMATION :

200 € par participant.

### ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES EN SITUATION DE DÉPENDANCE ET/OU ATTEINTES DE DÉMENCE

■ **RESPONSABLE DU PROGRAMME D.P.C. :** Madame la Directrice de l'IFSI.

■ **THÈME TRAITÉ SELON LES ORIENTATIONS :**

- **Orientation n° 1 :** Contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients.
- **Orientation n° 2 :** Contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients.
- **Orientation n° 3 :** Contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que dans la gestion des risques.

■ **NOM ET QUALITÉS DU FORMATEUR :**

Madame BARBARO Véronique,  
Cadre de Santé, titulaire d'un Master 2 MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) PIF (pratiques et ingénierie de la formation).

■ **LES OBJECTIFS DU PROGRAMME D.P.C. :**

- **Actualiser** ses connaissances en matière de vieillissements physiologiques et pathologiques. Repérer les troubles inhérents.
- **Se situer** dans l'évolution des structures, des rôles et missions des soignants.
- **Développer** sa prise en charge gériatrique.
- **Acquérir** les bonnes pratiques en matière de contention et s'approprier le référentiel.
- **Analyser** sa pratique professionnelle afin d'optimiser sa prise en soin des personnes vieillissantes.
- **Participer** à la prévention des situations de maltraitance et à la promotion de la bientraitance.
- **Connaître** la maladie d'Alzheimer et les troubles apparentés pour mieux prendre soin, pour mieux communiquer.
- **Maîtriser et gérer** les refus de soin, les troubles du comportement inhérents à ces pathologies.

■ **LISTE DES PUBLICS CIBLÉS :**

Cadres de Santé, Infirmiers, Aides-Soignants et Aides médico-psychologiques.

## ■ MÉTHODES ET MODALITÉS VALIDÉES PAR LA H.A.S. :

- PMND : Plan maladies neuro dégénératives 2014-2019.
- Quizz du Code sur le vieillissement, Dr Alain Sichel, avril 2005.
- Grille AGGIR, CNAMTS, sécurité sociale, assurance maladie.
- Démographie : sources Insee/espérance de vie, dépendance...
- Quizz sur la maladie d'Alzheimer : Alois.fr.
- Critères de DSM V des démences d'Alzheimer, vasculaires, fronto-temporales avec corps de Lewy-HAS/Service des bonnes pratiques professionnelles.
- Mini mental stade examination.
- Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap et de dépendance : Fondation Nationale de Gérontologie.
- Droits des personnes âgées dépendantes en institution : Fondation Nationale de Gérontologie.
- Grille de Zarit.
- Les Piliers de l'Humanitude, Yves Gineste et Rosette Marescoti.
- Référentiel de pratiques pour la contention, H.A.S.
- Analyses de pratiques et régulation autour des signes psychologiques et comportementaux des démences.
- Classification internationale de la violence : O.M.S.

## ■ AUTOUR DE L'ACQUISITION ET DU PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES :

**Formation présentielle** alternant des méthodes affirmatives (apports théoriques, règlementaires), interrogatives et actives (temps de réflexion) où le participant est confronté à la réalité de ses pratiques et aux difficultés rencontrées afin qu'il puisse découvrir les meilleures solutions à mettre en œuvre.

## ■ MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LE SUIVI DE LA FORMATION :

- Quizz de début de formation
- Exercices d'évaluation de fin de formation autour de situations intégrant les signes psychologiques et comportementaux des démences.

## ■ ÉLÉMENT DE TRAÇABILITÉ :

- Feuilles de présence.
- Attestation de suivi.

## ■ DATES DE LA FORMATION :

- 1<sup>re</sup> session : 26 /27 /28 février 2019.
- 2<sup>e</sup> session : 26 /27 /28 novembre 2019.

## ■ DURÉE DE LA FORMATION :

- 3 jours soit 21 heures.

## ■ COÛT DE LA FORMATION :

600 € par participant.

### ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE (AFGSU) NIVEAU 1

*Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.*

■ **RESPONSABLE DU PROGRAMME D.P.C.** : Madame la Directrice de l'IFSI.

■ **PERSONNELS CONCERNÉS** :

Personnels, non professionnels de santé, exerçant au sein d'un établissement de santé, d'une structure médico-sociale ou d'un cabinet d'un professionnel de santé libéral.

■ **NOMBRE DE PARTICIPANTS** : 12.

■ **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES** :

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de NIVEAU 1 a pour objet l'acquisition de connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge seul ou en équipe en attendant l'arrivée de l'équipe médicale en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique.

**La formation conduisant, après validation, à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de NIVEAU 1 comporte trois modules :**

**1. Un module (6 heures) enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences vitales permettant :**

- D'identifier un danger immédiat dans l'environnement et de mettre en œuvre une protection adaptée, au quotidien.
- D'alerter le service d'aide médicale urgente (SAMU) ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés,
- D'identifier l'inconscience et d'assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée.
- D'identifier un arrêt cardiaque et de réaliser ou de faire réaliser une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) de base avec matériel (défibrillateur automatisé externe)
- D'identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et de réaliser les gestes adéquats.
- D'arrêter une hémorragie externe en respectant les règles d'hygiène et les règles de protection face à un risque infectieux.



## **2. Un module (3 heures) enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences potentielles permettant :**

- D'identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection adaptée (y compris en cas d'alerte des populations ou de situations d'exception au sein de l'établissement)
- D'identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence
- D'appliquer les règles élémentaires d'hygiène
- En l'absence de médecin proche, de demander conseil au service d'aide médicale urgente (SAMU° ou d'appeler le numéro interne dédié, de transmettre les observations en respectant les règles déontologiques et professionnelles et de suivre les conseils donnés

## **2. Un module (3 heures) enseignement relatif aux risques collectifs permettant :**

- D'identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection adaptée (y compris en cas d'alerte des populations ou de situations d'exception au sein de l'établissement)
- D'identifier son rôle en cas de déclenchement de plan blanc ou de plan bleu
- D'être sensibilisé aux risques NRBC-E

**La durée de validité de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de NIVEAU 1 est de 4 ans. La prorogation de cette attestation pour une durée équivalente est subordonnée au suivi d'une formation d'une durée d'une demi-journée portant sur une actualisation des connaissances portant sur les gestes et soins d'urgence, en lien avec l'actualité sanitaire et scientifique**

### **■ NOM ET QUALITÉS DU FORMATEUR :**

Madame GASTALDI Chantal,

Infirmière anesthésiste - Cadre de Santé formateur IFSI et agréée formateur AFGSU par le CESU 06, titulaire d'une Licence en science de l'éducation et d'un Diplôme universitaire de gestion.

### **■ DURÉE DE LA FORMATION : 1 jour complet et une demi-journée soit 12 heures.**

### **■ DATES DE LA FORMATION :**

- **1<sup>re</sup> session :** 3 avril 2019 (jour complet) et 4 avril 2019 (demi-journée)  
Madame GASTALDI Chantal
- **2<sup>e</sup> session :** 18 novembre 2019 (jour complet) et 19 novembre (demi-journée)  
Madame BARDET Nadège.

### **■ COÛT DE LA FORMATION : 245 € par participant.**

### **■ COORDINATEUR de la formation : Madame GROS Joëlle, Adjointe de Direction**



04.93.69.78.83



c.bottero@ch-cannes.fr

### ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE (AFGSU) NIVEAU 2

*Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.*

■ **RESPONSABLE DU PROGRAMME D.P.C.** : Madame la Directrice de l'IFSI.

■ **PERSONNELS CONCERNÉS** :

Professionnels exerçant une des professions de santé inscrites dans la quatrième partie du code de la santé publique et aux étudiants inscrits dans une université, une école ou un Institut de formation préparant à l'obtention d'un Diplôme en vue de l'exercice de l'une de ces professions de santé

Personnes titulaires du Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique mentionné à l'article R.451-95 du code de l'action sociale et des familles.

■ **NOMBRE DE PARTICIPANTS** : 12.

■ **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES** :

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de NIVEAU 2 a pour objet l'acquisition de connaissances en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

**La formation conduisant, après validation, à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de NIVEAU 2 comporte trois modules :**

**1. Un module (10 heures) enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences vitales permettant :**

- D'identifier un danger immédiat dans l'environnement et de mettre en œuvre une protection adaptée, au quotidien.
- D'alerter le service d'aide médicale urgente (SAMU) ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés.
- D'identifier l'inconscience et d'assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée.
- D'identifier un arrêt cardiaque et de réaliser ou de faire réaliser une réanimation cardio-pulmonaire avec le matériel d'urgence prévu (défibrillateur automatisé externe, chariot d'urgence, matériel embarqué...).

- D'identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et de réaliser les gestes adéquats.
- D'arrêter une hémorragie externe.
- De mettre en œuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux.
- D'appliquer les procédures de maintenance et de matériovigilance des matériels d'urgence.

## **2. Un module (7 heures) enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences potentielles permettant :**

- D'identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané et d'effectuer les gestes adéquats.
- D'identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence.
- D'appliquer les règles élémentaires d'hygiène.
- En l'absence de médecin proche, de demander conseil au service d'aide médicale urgente (SAMU° ou d'appeler le numéro interne dédié, de transmettre les observations en respectant les règles déontologiques et professionnelles et de suivre les conseils donnés.
- Prendre les mesures pour la prise en charge adaptée d'un traumatisme (matériel d'immobilisation, retrait éventuel d'un casque de motocyclette).
- D'effectuer ou faire réaliser un relevage et un brancardage.
- Prendre les mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant face à un accouchement inopiné.
- D'appliquer les règles de protection face à un risque infectieux.

## **3. Un module (4 heures) enseignement théorique et pratique relatif aux risques collectifs permettant :**

- D'identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection adaptée (y compris en cas d'alerte des populations ou de situations d'exception au sein de l'établissement)
- De participer à la mise en œuvre des dispositifs d'organisation de la réponse du système sanitaire aux situations sanitaires exceptionnelles (dispositif ORSAN)
- De s'intégrer dans la mise en œuvre des plans de secours et du plan blanc ou du plan bleu, selon le rôle prévu pour la profession exercée
- D'être sensibilisé aux risques NRBC-E et d'identifier son rôle en cas d'activation des dispositions spécifiques relatives aux risques NRBC-E du plan blanc, et les différents dispositifs de protection individuelle en fonction des risques.

**La durée de validité de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de NIVEAU 2 est de 4 ans. La prorogation de cette attestation pour une durée équivalente est subordonnée au suivi d'une formation d'une durée d'une journée portant sur une actualisation des connaissances portant sur les gestes et soins d'urgence, en lien avec l'actualité sanitaire et scientifique.**

■ **NOM ET QUALITÉS DU FORMATEUR :**

Madame GASTALDI Chantal,

Infirmière anesthésiste - Cadre de Santé formateur IFSI et agréée formateur AFGSU par le CESU 06, titulaire d'une Licence en science de l'éducation et d'un Diplôme universitaire de gestion.

■ **DURÉE DE LA FORMATION :** 3 jours soit 21 heures.

■ **DATES DE LA FORMATION :**

- 1<sup>re</sup> session : 26 / 27 / 28 mars 2019 Madame BARBARO Véronique.
- 2<sup>e</sup> session : 20 / 21 / 22 novembre 2019 Madame FERRERO Florence.

■ **COÛT DE LA FORMATION :** 405 € par participant.

■ **COORDINATEUR de la formation :** Madame GROS Joëlle  
Adjointe de Direction



04.93.69.78.83



c.bottero@ch-cannes.fr

### ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE (AFGSU) RECYCLAGE

■ **RESPONSABLE DU PROGRAMME D.P.C. :** Madame la Directrice de l'IFSI.

■ **THÈME TRAITÉ SELON LES ORIENTATIONS :**

- **Orientation n° 1 :** Contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients.
- **Orientation n° 3 :** Contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que dans la gestion des risques.
- **Orientation n° 6 :** Contribuer à la formation professionnelle continue définie à l'article L.6311-1 du code du travail.

■ **NOM ET QUALITÉS DU FORMATEUR :**

Madame GASTALDI Chantal,  
Infirmière anesthésiste - Cadre de Santé formateur IFSI et agréée formateur AFGSU par le CESU 06, titulaire d'une Licence en science de l'éducation et d'un Diplôme universitaire de gestion.

La formation dispensée par les structures de formation des professionnels de santé est sous la responsabilité du médecin directeur scientifique et pédagogique d'un centre d'enseignement des soins d'urgence (CESU 06) en lien avec le centre d'enseignement des soins d'urgence du SAMU zonal (CHU de Nice).

■ **LES OBJECTIFS DU PROGRAMME D.P.C. :**

**Cette session de recyclage a pour objet :**

**1) Le renforcement de l'acquisition** par les professionnels destinés à travailler au sein des établissements de santé ou de structures médico-sociales et par les professions de santé, des connaissances nécessaires à :

- la prise en charge, seul ou en équipe, d'une personne en situation d'urgence mettant en jeu le pronostic vital ou fonctionnel ;
- l'application des mesures et l'utilisation des moyens de protection individuels et collectifs face à un risque à conséquences sanitaires.

**2) L'actualisation des connaissances** concernant la prise en charge de personnes exposées à une situation d'urgence réelle ou potentielle.

## ■ CONTENU DE LA FORMATION :

### **1. Révision pratique relative à la prise en charge des urgences vitales en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique permettant :**

- d'identifier un danger immédiat dans l'environnement et de mettre en œuvre une protection adaptée, au quotidien ;
- d'alerter le SAMU (15) ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés ;
- d'identifier l'inconscience et d'assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée ;
- d'identifier un arrêt cardiaque et de réaliser une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) de base avec matériel (défibrillateurs semi-automatiques (DSA), défibrillateurs automatiques (DA) ;
- d'identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et de réaliser les gestes adéquats ;
- d'arrêter une hémorragie externe.

### **2. Révision pratique relative à la prise en charge des urgences potentielles permettant :**

- d'identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané et d'effectuer les gestes adéquats ;
- d'identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence ;
- d'appliquer les règles élémentaires d'hygiène.

### **3. Révision sous forme d'un enseignement relatif aux risques collectifs permettant :**

- d'identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection adaptée (y compris en cas d'alerte des populations ou de situations d'exception au sein de l'établissement) ;
- d'identifier son rôle en cas de déclenchement de plan blanc ;
- d'être sensibilisé aux risques NRBC.

#### ***Arrêté du 3 mars 2006 art. 5***

La validité de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 et 2 est de quatre ans. Le renouvellement de l'attestation est effectué après une séance de réactualisation des connaissances.

## ■ LISTE DES PUBLICS CIBLÉS :

Les personnes titulaires de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 et de niveau 2, et ce, avant la fin de la quatrième année d'obtention.

**Arrêté du 3 mars 2006 art.1 :**

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence comprend :

- l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de **niveau 1** destinée à tout personnel, administratif ou non, voué à travailler (ou exerçant) au sein d'un établissement de santé ou d'une structure médico-sociale ;
- l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de **niveau 2** destinée aux professionnels de santé inscrits dans la quatrième partie du code de la santé publique.

## ■ MÉTHODES ET MODALITÉS VALIDÉES PAR LA H.A.S. :

- **Le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports**

**Arrêté du 3 mars 2006** relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence NOR: SANP0620923A Version consolidée au 10 mars 2006.

**Circulaire DGS /SD2 n°2006-207 du 10 mai 2006** relative à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence. BO n°2006/6 p. 99-100 (application de l'arrêté du 3 mars 2006).

**Circulaire n° DHOS/P1/2007/453 du 31 décembre 2007** relative à l'obligation d'obtenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence pour l'exercice de certaines professions de santé NOR : SJSH0731579C Classement thématique : urgences.

- **Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé**

**Décret n° 2012-565 du 24 avril 2012** relatif à la Commission nationale des formations aux soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle et aux centres d'enseignement des soins d'urgence NOR : ETSP1200177D.

**Arrêté du 24 avril 2012** relatif à la Commission nationale des formations aux soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle et au fonctionnement des centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU) NOR : ETSP1200184A.

**Arrêté du 3 mars 2006 art. 5**

La validité de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 et 2 est de quatre ans. Le renouvellement de l'attestation est effectué après une séance de réactualisation des connaissances.

## ■ AUTOUR DE L'ACQUISITION ET DU PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES :

**Enseignement pratique basé sur de la pédagogie active.**

Mise en situation à partir de cas fictifs permettant une méthode d'apprentissage par résolution de problèmes. Le candidat à partir de ses connaissances, en analysant la situation, en déduit les gestes et le comportement appropriés. Le formateur aide à ce schéma réflexif sur l'action afin d'amener le candidat au réajustement et à l'acquisition de nouvelles connaissances à mettre en œuvre.

## ■ MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LE SUIVI DE LA FORMATION :

La formation est organisée par groupes de 10 à 12 personnes.

- **Retour d'expérience des participants** autour de situations réelles rencontrées depuis la dernière session de formation : facteurs facilitant la prise en charge et facteurs limitatifs, évaluation des besoins du groupe.
- Apports théoriques et mise en pratique des éventuelles dernières nouveautés de prise en charge.
- **Simulation en salle de travaux pratiques sur mannequin adulte et bébé ou sur patient « simulé »**, avec utilisation de maquillage, d'accessoires et de matériels nécessaires à la prise en charge d'une urgence potentielle ou réelle (notamment mannequin avec visualisation de l'efficacité du geste, défibrillateur semi automatique d'entraînement, attelle d'immobilisation, matériel de suppléance d'une détresse ventilatoire/ BAVU, obus à Oxygène...).
- **Prise en charge des cas de façon individuelle ou en équipe** (situation professionnelle).
- **Échanges et réflexions collectifs.**

La délivrance de l'attestation de recyclage aux gestes et soins d'urgence est assurée après la participation à la journée de recyclage de chacun des modules concernant d'une part les urgences potentielles et d'autre part, l'urgence vitale avec la prise en charge d'un arrêt cardio respiratoire et utilisation du défibrillateur semi automatique.

## ■ ÉLÉMENT DE TRAÇABILITÉ :

- Fiche d'émargement.
- Attestation de présence à la formation.
- Fiche d'évaluation sur le fond et la forme de la session par le participant.

## ■ INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION DE FORMATION :

- Questionnaire type QCM ou QROC en début de session pour évaluer le niveau des connaissances.
- Questionnaire type QCM ou QROC de fin de session pour mesurer l'écart.

## ■ DATES DE LA FORMATION :

- **1<sup>re</sup> session** : 29 mars 2019 - Monsieur PERROIS Olivier.
- **2<sup>e</sup> session** : 28 novembre 2019 - Madame DEMERGERS Frédérique.

À faire tous les 4 ans avant la date révolue de la formation initiale.

## ■ DURÉE DE LA FORMATION :

- 1 jour soit 7 heures.

## ■ COÛT DE LA FORMATION :

245 € par participant.





**FORMATIONS DESTINÉES  
AUX  
PERSONNELS INFIRMIERS**



### CONSOLIDATION ET INTÉGRATION DES SAVOIRS ET PRATIQUES POUR L'EXERCICE INFIRMIER EN PSYCHIATRIE

■ **RESPONSABLE DU PROGRAMME D.P.C. :** Madame la Directrice de l'IFSI.

■ **THÈME TRAITÉ SELON LES ORIENTATIONS :**

- **Orientation n° 1 :** Contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients.
- **Orientation n° 2 :** Contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients.

■ **NOM ET QUALITÉS DU FORMATEUR :**

Madame GILBERT Corinne,  
Cadre de Santé, titulaire d'une Licence en science de l'éducation.

■ **LES OBJECTIFS DU PROGRAMME D.P.C. :**

- Consolider les savoirs dans le domaine de la psychiatrie adulte.
- Intégrer ces savoirs dans un contexte professionnel.
- S'interroger sur les aspects de la psychiatrie actuelle.
- Identifier les enjeux éthiques dans la pratique soignante.
- Interroger ses pratiques en tant que soignant.

■ **LISTE DES PUBLICS CIBLÉS :**

Infirmiers travaillant en service de psychiatrie adulte.

■ **MÉTHODES ET MODALITÉS VALIDÉES PAR LA H.A.S. :**

**Formation présentielle** alternant des méthodes affirmatives, interrogatives et actives où le participant est confronté à la réalité de ses pratiques et aux difficultés rencontrées afin qu'il puisse découvrir les meilleures solutions à mettre en œuvre.

■ **AUTOUR DE L'ACQUISITION ET DU PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES :**

- **Un enseignement théorique** sera apporté selon une méthode pédagogique affirmative.
- **Échanges et réflexions collectives** autour de la gestion des risques liés aux différents dispositifs.
- **Analyse des pratiques** professionnelles tout au long de la formation.

### **Pharmacologie :**

- Modalités thérapeutiques, principales classes d'antipsychotiques, mécanismes d'action, principaux effets, indications.
- Complication : Mise en œuvre des surveillances des principales thérapeutiques.

### **Techniques :**

- Matériels spécifiques utilisés.
- Les ateliers à visée thérapeutique
- Gestion de la violence en institution

### **Soins infirmiers :**

- Soins infirmiers spécifiques en psychiatrie
- Rappel sur les principaux courants de pensée en psychiatrie
- Les principaux protocoles thérapeutiques ;
- Transmissions dans le dossier de soins.

### **Communication :**

- Relation d'aide
- Techniques d'apaisement.

### **■ MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LE SUIVI DE LA FORMATION :**

- **Un questionnaire de type avant/après** sera proposé aux participants en début et en fin de formation afin d'identifier les évolutions.

### **■ ÉLÉMENT DE TRAÇABILITÉ :**

- Fiche d'émargement.
- Attestation de présence à la formation.
- Questionnaire de type avant/après.

### **■ INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION DE FORMATION :**

- Approche clinique plus affirmée.
- Satisfaction plus importante des clients.
- Prise en charge infirmière efficiente.

### **■ DATES DE LA FORMATION :**

- **1<sup>re</sup> session** : du 23 au 26 avril 2019.
- **2<sup>e</sup> session** : 26 et 27 novembre 2019  
3 et 10 décembre 2019.

### **■ DURÉE DE LA FORMATION : 4 jours soit 28 heures.**

### **■ COÛT DE LA FORMATION : : 800 € par participant.**

### CONNAISSANCE ET MANIPULATION DES DISPOSITIFS VEINEUX IMPLANTABLES ET P.I.C.C. DANS LE CADRE DES TRAITEMENTS ANTI-CANCÉREUX

■ **RESPONSABLE DU PROGRAMME D.P.C. :** Madame la Directrice de l'IFSI.

■ **THÈME TRAITÉ SELON LES ORIENTATIONS :**

- **Orientation n° 1 :** Contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients.
- **Orientation n° 3 :** Contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que dans la gestion des risques.

■ **NOMS ET QUALITÉS DES FORMATEURS :**

- Madame BARDET Nadège, Cadre de Santé, titulaire d'un Master 2 en sciences de l'éducation et d'un Diplôme universitaire de gestion.
- Monsieur KAPHAN Régis, Médecin Oncologue.
- Monsieur BORONAD Cyril, Pharmacien hospitalier.

■ **LES OBJECTIFS DU PROGRAMME D.P.C. :**

- **Développer** une prise en charge infirmière de qualité des patients atteints de pathologies cancéreuses traités par chimiothérapie.
- **Actualiser** les connaissances dans le domaine de la cancérologie : sémiologie, pharmacologie, techniques et risques liés aux traitements mis en œuvre ainsi que dans la gestion des risques chimiques.
- **Acquérir** des aptitudes gestuelles afin de mettre en œuvre les protocoles thérapeutiques en toute sécurité pour le patient et le soignant.
- **Analyser** ses pratiques professionnelles afin d'améliorer la prise en charge des patients.

■ **CONTENU DE LA FORMATION :**

**Pharmacologie :**

- Modalités thérapeutiques, principales classes de cytostatiques et autres thérapeutiques anti-cancéreuses, mécanismes d'action, principaux effets, indications.

### **Techniques :**

- Matériel spécifique utilisé.
- Études des montages d'accès vasculaires implantables : description, utilisation, surveillance et maintenance.

### **Pratiques et précautions d'asepsie, de sécurité :**

#### ***Soins Infirmiers***

- Soins infirmiers spécifiques en cancérologie.
- Les principaux protocoles thérapeutiques.
- Préparation et mise en route du traitement.
- Prévention et gestion des effets secondaires.
- Transmissions dans le dossier de soins.

### **Communication :**

- Relation d'aide.
- Évaluation de la douleur.
- Accompagnement des patients aux différents stades de la maladie.

## ■ **LISTE DES PUBLICS CIBLÉS :**

Infirmier(e)s amenés à manipuler des D.V.I. et /ou P.I.C.C. et/ou des traitements anticancéreux.

## ■ **MÉTHODES ET MODALITÉS VALIDÉES PAR LA H.A.S. :**

**Circulaire DGS N°381 du 02 Mars 1990** relative à la formation continue des Infirmiers participant aux chimiothérapies anticancéreuses.

**Recommandations professionnelles par consensus généralisé d'experts.**

Promoteur : Société Française d'Hygiène Hospitalière (S.F.H.H.)

**Prévention** des infections associées aux chambres à cathéter implantables pour accès veineux.

## ■ **AUTOUR DE L'ACQUISITION ET DU PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES :**

**Formation présentielle** alternant les méthodes affirmatives, interrogatives et actives où le participant est confronté à la réalité de ses pratiques et aux difficultés rencontrées afin qu'il puisse découvrir les meilleures solutions à mettre en œuvre.

## ■ **MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LE SUIVI DE LA FORMATION :**

- **Un questionnaire de type avant/après** sera proposé aux participants en début et en fin de formation afin d'identifier les évolutions.
- **Un enseignement théorique** sera apporté selon une méthode pédagogique affirmative.
- **Démonstrations en salle de pratique** avec apprentissage des gestes et réajustements.

- **Échanges et réflexions collectifs** autour de la gestion des risques liés aux différents dispositifs, à la manipulation et l'élimination des traitements anticancéreux (risques chimiques).
- **Mise en stage** en service de soins pour la mise en application des acquis de la formation.

**Validation de la formation** par la pratique de trois injections dans les montages d'accès vasculaires implantables selon les protocoles thérapeutiques établis par le médecin du service.

#### ■ ÉLÉMENT DE TRAÇABILITÉ :

- Fiche d'émargement.
- Attestation de présence à la formation.
- Questionnaire de type avant/après.
- Attestation de réalisation des trois injections dans un dispositif veineux implantable.

#### ■ INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION DE FORMATION :

- Diminution des incidents/accidents liés à la manipulation des patients.
- Augmentation de la satisfaction des patients.
- Amélioration de la traçabilité des actes infirmiers effectués.

#### ■ DATES DE LA FORMATION :

- **1<sup>re</sup> session** : 22 / 23 / 24 mai 2019 et une journée de stage à programmer.
- **2<sup>e</sup> session** : 16 / 17 / 18 décembre 2019 et une journée de stage à programmer.

#### ■ DURÉE DE LA FORMATION :

- 3 jours de théorie et pratique soit 21 heures.
- 1 jour de stage : horaires de la structure d'accueil soit 7 heures.

#### ■ COÛT DE LA FORMATION :

670 € par participant  
(la facture sera adressée à l'issue des 3 jours de théorie).

### PLAIES ET CICATRISATION

- **RESPONSABLE DU PROGRAMME D.P.C. :** Madame la Directrice de l'IFSI.
- **THÈME TRAITÉ SELON LES ORIENTATIONS :**
  - **Orientation n° 1 :** Contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients.
  - **Orientation n° 2 :** Contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients.
  - **Orientation n° 3 :** Contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que dans la gestion des risques.
- **NOM ET QUALITÉS DU FORMATEUR :**

Madame REMOUSSENARD Martine,  
Cadre de Santé formateur à l'IFSI, titulaire du Diplôme Universitaire « Plaies et Cicatrisations ».
- **LES OBJECTIFS DU PROGRAMME D.P.C. :**

**Optimiser** la qualité de la prise en charge et la qualité de vie des patients porteurs de plaies chroniques.
- **CONTENU DE LA FORMATION :**
  - **Apports théoriques**
    - Concept de soin, le « moi-peau », donner du sens au soin.
    - Cadre législatif : code de santé public ART R.4311-1, R.4311.2, R.4311.3, R.4311.5 (alinéa20), R.4311.7 (alinéa 13), arrêté du 20 Mars 2012 fixant la liste des dispositifs médicaux que les IDE sont autorisés à prescrire.
    - Anatomie et physiologie de la peau, les principes généraux de la cicatrisation.
    - Comment identifier les différents types de plaies chroniques et les conduites à tenir ?
    - Méthodologie pratique du soin.
    - Les différentes classes de pansements.
  - **Apports pratiques**
    - Analyses des pratiques, de quelles ressources internes, humaines, matérielles et environnementales disposez-vous ?
    - Identification de ressources externes.
    - Quiz pratique.

■ **LISTE DES PUBLICS CIBLÉS :**

Infirmier(e)s Diplômés d'État.

**Nombres de participants :** 15 maximum.

■ **DATES DE LA FORMATION :**

• **1<sup>re</sup> session :** 11 et 12 avril 2019.

• **2<sup>e</sup> session :** 29 et 30 octobre 2019.

Possibilité de formation intra-muros à partir de 5 agents.

■ **DURÉE DE LA FORMATION :** 2 jours soit 14 heures.

■ **COÛT DE LA FORMATION :** 400 € par participant.



### DÉPLOIEMENT D'UNE CULTURE ET D'UNE DYNAMIQUE DE LA BIENTRAITANCE DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET MÉDICO-SOCIAUX

■ **RESPONSABLE DU PROGRAMME D.P.C. :** Madame la Directrice de l'IFSI.

■ **THÈME TRAITÉ SELON LES ORIENTATIONS :**

- **Orientation n° 1 :** Contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients.
- **Orientation n° 2 :** contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients.
- **Orientation n° 3 :** Contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que dans la gestion des risques.

■ **NOM ET QUALITÉS DU FORMATEUR :**

Madame MARTIN Guylène,  
Cadre de Santé, titulaire d'une Licence en science de l'éducation.

■ **LES OBJECTIFS DU PROGRAMME D.P.C. :**

L'objectif est d'accompagner les établissements et les personnels dans le déploiement d'une culture et d'une dynamique de bientraitance.

Le déploiement de cette culture nécessite une appropriation de la démarche par les équipes de professionnels intervenant au quotidien dans la prise en charge des personnes hospitalisées, résidents et usagers.

■ **CONTENU DE LA FORMATION :**

**1. La vulnérabilité et le risque de maltraitance.**

Les situations de vulnérabilité et la dépendance.

**Savoir et comprendre :**

- les origines et les causes de la vulnérabilité et des risques de maltraitance ;
- comprendre les différents troubles et symptômes de la dépendance.

## **2. La bientraitance.**

Le périmètre opérationnel de la bientraitance : recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM et guide FORAP – HAS sur la promotion de la Bientraitance.

### **Savoir être et pouvoir être :**

- le concept de bientraitance ;
- les repères pour la mise en œuvre de la démarche : les documents de l'ANESM (notamment sa recommandation « Bientraitance » et son questionnaire d'autoévaluation des pratiques de bientraitance en EHPAD), le kit « Bientraitance » de Mobiquat... ;
- les modalités d'une diffusion effective de la dynamique au sein de l'établissement...

## **3. La pratique professionnelle au quotidien.**

### **Savoir faire et pouvoir faire :**

- les activités élémentaires et les actes de la vie quotidienne ;
- les soins d'hygiène ;
- la vie sociale et relationnelle : communication, comportement et attitudes ;
- incarner le respect des droits au quotidien ;
- faire face aux troubles du comportement et adapter ses attitudes.
- Ressources et limites du professionnel.

Il s'agit dans ce dernier axe de repérer et d'**analyser les pratiques professionnelles** et de définir les modifications à apporter dans l'approche, les gestes, la posture et les comportements professionnels.

Ceci pour mieux prendre en compte les besoins, désirs et les préférences de la personne et favoriser le respect et l'exercice de leurs droits afin d'améliorer la qualité de la prise en charge et de s'inscrire dans une dynamique de bientraitance.

## **■ LISTE DES PUBLICS CIBLÉS :**

Professionnels du soin et de l'accompagnement des établissements de santé et médico-sociaux.

## **■ MÉTHODES ET MODALITÉS VALIDÉES PAR LA H.A.S. :**

Plan de développement de la bientraitance et renforcement de la lutte contre la maltraitance du 14 mars 2007.

- Instruction DGA1S/2A/2007/112 du 22 mars 2007 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance.
- Recommandation de l'ANESM « La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre – septembre 2008 ».
- Circulaire n°DGCS/2A/2010/254 du 23 juillet 2010 relative au renforcement de la lutte contre la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées et au développement de la bientraitance dans les établissements et services médico-sociaux relevant de la compétence de l'ARS.
- Critère 10a du manuel de certification V2010 révisé en 2011 de la Haute Autorité de Santé.
- Guide FOREAP-HAS « Promotion de la Bientraitance ».

## ■ AUTOUR DE L'ACQUISITION ET DU PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES :

**Formation présentielle** alternant des méthodes affirmatives, interrogatives et actives où le participant analyse et partage ses pratiques professionnelles, et les difficultés qu'il rencontre afin de découvrir les meilleures solutions à mettre en œuvre.

## ■ MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LE SUIVI DE LA FORMATION :

- Un enseignement théorique.
- Échanges et réflexions collectifs autour des pratiques professionnelles.
- Étude des documents HAS et ANESM.
- Étude de situations.
- Analyse de ses pratiques professionnelles antérieures.

## ■ ÉLÉMENT DE TRAÇABILITÉ :

- Fiche d'émargement.
- Attestation de présence à la formation.

## ■ INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION DE FORMATION :

- Réponse institutionnelle à la mise en œuvre des critères ANESM et HAS.
- Augmentation de la satisfaction des patients, des résidents, des familles.
- Présence de procédures et protocoles dans les services et établissements.
- Augmentation de la traçabilité d'actions pour promouvoir et mettre en œuvre la bientraitance et prévenir la maltraitance.
- Présence d'auto-évaluation des pratiques de bientraitance par des outils appropriés.

## ■ DATES DE LA FORMATION :

- **1<sup>re</sup> session** : 27 et 28 mai 2019.
- **2<sup>e</sup> session** : à définir selon le calendrier.

## ■ DURÉE DE LA FORMATION :

- 2 jours soit 14 heures.

## ■ COÛT DE LA FORMATION :

400 € par participant.

### ANALYSE DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES RELATIVES AU TUTORAT

■ **RESPONSABLE DU PROGRAMME D.P.C. :** Madame la Directrice de l'IFSI.

■ **THÈME TRAITÉ SELON LES ORIENTATIONS :**

- **Orientation n° 4 :** contribuer à l'amélioration des relations entre professionnels de santé et au travail en équipes pluri professionnelles.

■ **NOM ET QUALITÉS DU FORMATEUR :**

Madame BARBARO Véronique,

Cadre supérieur de santé, titulaire d'un Master 2 MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) PIF (pratiques et ingénierie de la formation).

■ **LES OBJECTIFS DU PROGRAMME D.P.C. :**

- **Analyser** leurs pratiques professionnelles.
- **Permettre** aux professionnels, aux tuteurs de développer leur capacité à analyser leur pratique de tuteur.
- **Analyser** son positionnement de tuteur.
- **Développer** la collaboration entre les différents acteurs de la formation (étudiants, professionnels, formateurs) et envisager un partenariat.
- **Actualiser** les connaissances des professionnels en matière d'utilisation des différents outils de suivi des stages et en particulier du port folio.
- **Envisager** la fonction de tuteur dans la durée.

■ **CONTENU DE LA FORMATION :**

- Arrêté du 31/07/2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier.
- Bilan local à 5 ans de la mise en œuvre des enjeux de la formation initiale par compétences et de la réingénierie de la formation.
- La formation clinique et le concept d'alternance.
- L'acquisition des compétences.
- Les situations apprenantes.
- La réflexivité du tuteur au service de la réflexivité de l'étudiant ?
- Les outils de la réflexivité.
- Le tuteur : Qui est-il, que fait-il ?

- Les compétences et missions du tuteur.
- Enjeux et partenariat du tuteur et du formateur dans le suivi de l'étudiant.
- L'évaluation de l'étudiant et l'utilisation du port folio.
- Les effets du tutorat sur le formé, le tuteur, la structure d'accueil.

#### ■ LISTE DES PUBLICS CIBLÉS :

Infirmier(e)s, tuteurs de stage pour les étudiants infirmiers.  
Cadres de santé, Maîtres de stage des étudiants infirmiers.

#### ■ MÉTHODES ET MODALITÉS VALIDÉES PAR LA H.A.S. :

Formation en présentiel.

#### ■ AUTOUR DE L'ACQUISITION ET DU PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES :

Alternance de méthodes affirmatives, interrogatives et actives permettant au participant d'être confronté à ses pratiques et aux difficultés rencontrées dans l'exercice du tutorat.

#### ■ MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LE SUIVI DE LA FORMATION :

Un questionnaire de type avant/après sera proposé aux participants en début et à la fin de la formation.

#### ■ INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION DE FORMATION :

- Le suivi des étudiants est facilité et les tuteurs mettent en œuvre des outils performants pour leur tutorat.
- Les étudiants seront satisfaits du tutorat réalisé.
- Le partenariat terrains / IFSI est formalisé et constructif.
- Le tuteur envisage son action comme indispensable à la formation des étudiants.
- Le tuteur s'inscrit dans une démarche personnelle réflexive.

#### ■ ÉLÉMENT DE TRAÇABILITÉ :

- Fiche d'émargement.
- Attestation de présence à la formation.
- Questionnaire de type avant et après.

#### ■ DATES DE LA FORMATION :

- 1<sup>re</sup> session : 6 et 7 mars 2019.
- 2<sup>e</sup> session : 23 et 24 octobre 2019.

#### ■ DURÉE DE LA FORMATION : 2 jours soit 14 heures.

#### ■ COÛT DE LA FORMATION : 400 € par participant.

### PRINCIPES ET FONDEMENTS DE LA LAÏCITE À L'HÔPITAL

- **RESPONSABLE DU PROGRAMME D.P.C. :** Madame la Directrice de l'IFSI.
- **THÈME TRAITÉ SELON LES ORIENTATIONS :**
  - **Orientation n° 1 :** Contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients.
  - **Orientation n° 2 :** Contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients.
  - **Orientation n° 3 :** Contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que dans la gestion des risques.
- **NOM ET QUALITÉS DU FORMATEUR :**

Madame BRIDI Lila,  
Cadre de Santé, DIU prise en charge de la douleur, DIU prise en charge du patient en soins palliatifs, titulaire d'un Master 2 administration des entreprises.

FORMATEUR RÉGIONAL : Les valeurs de la République et Laïcité.
- **LES OBJECTIFS DU PROGRAMME D.P.C. :**
  - Partager la connaissance des principes de laïcité et leur mise en œuvre dans les institutions hospitalières et médico-sociale.
  - Fonder, sur ses connaissances, les conduites à tenir devant les différentes expressions de la religion à l'hôpital.
  - Prévenir les situations de tension.
  - Les fondements de la laïcité en France.
  - Le cadre de la pratique religieuse à l'hôpital : les textes en vigueur, (charte du patient hospitalisé, circulaires sur la pratique religieuse dans les établissements relevant de la FPH, charte de l'aumônerie hospitalière).
  - Les conduites à tenir en situation de soins : alimentation, intimité, fin de vie, rites mortuaires, etc.
  - La gestion des situations de tension : refus de soins, prosélytisme, etc.
  - Les outils pratiques.
- **CONTENU DE LA FORMATION :**
  - Représentations de la Laïcité.
  - Histoire de la Laïcité.
  - L'hôpital et son histoire : quelles valeurs ?
  - Le cadre juridique pour les usagers et les agents.
  - Laïcité et fait religieux à l'hôpital : comment la religion cohabite-t-elle avec l'impératif de laïcité des établissements de soins ?
  - Bienveillance : une culture de soins, piliers de la qualité de service à l'hôpital.

## **Analyse de la pratique :**

- Comment résoudre les éventuels conflits entre convictions religieuses et législation ?
- Comment concilier libertés individuelles et le bien vivre ensemble ?
- Les conduites à tenir en situation de soins.
- Questionnements éthiques.

## **■ LISTE DES PUBLICS CIBLÉS :**

Équipes soignante et administratives - Agents de services hospitaliers.

## **■ MÉTHODES ET MODALITÉS VALIDÉES PAR LA H.A.S. :**

**Circulaire DHOS du 2 Février 2005** relative à la laïcité dans les établissements de santé.  
**Circulaire DHOS du 20 Décembre 2006** relative aux aumôniers des établissements.  
**Circulaire du 2 mars 2006** relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une chartre de la personne hospitalisée.  
**Code de la santé publique.**

## **■ AUTOUR DE L'ACQUISITION ET DU PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES :**

**Formation présentielle** alternant des méthodes affirmatives, interrogatives et actives où le participant analyse et partage ses pratiques professionnelles, et les difficultés qu'il rencontre afin de découvrir les meilleures solutions à mettre en œuvre.

## **■ MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LE SUIVI DE LA FORMATION :**

- Apports conceptuels.
- Mise en débat de problèmes rencontrés.
- Études de cas.
- Analyse de sa pratique professionnelle.

## **■ ÉLÉMENT DE TRAÇABILITÉ :**

- Fiche d'émargement.
- Attestation de présence à la formation.
- Questionnaire de pré requis.
- Questionnaire d'acquisition de connaissances.

## **■ INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION DE FORMATION :**

- Savoir mieux appréhender le cadre de la laïcité.
- Être en capacité d'interroger ses pratiques professionnelles dans le contexte de la laïcité.

## **■ DATES DE LA FORMATION :**

- **1<sup>re</sup> session** : 14 et 15 février 2019.
- **2<sup>e</sup> session** : 27 et 28 juin 2019.

## **■ DURÉE DE LA FORMATION : 2 jours soit 14 heures.**

## **■ COÛT DE LA FORMATION : 400 € par participant.**

### ÉVALUER, PREVENIR ET PRENDRE EN CHARGE LA DOULEUR

■ **RESPONSABLE DU PROGRAMME D.P.C. :** Madame la Directrice de l'IFSI.

■ **THÈME TRAITÉ SELON LES ORIENTATIONS :**

- **Orientation n° 1 :** Contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients.
- **Orientation n° 2 :** Contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients.
- **Orientation n° 3 :** Contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que dans la gestion des risques.

■ **NOM ET QUALITÉS DU FORMATEUR :**

Madame BRIDI Lila,  
Cadre de Santé formateur à l'I.F.S.I.  
DIU d'évaluation et de traitement de la douleur, DIU soins palliatifs.

■ **OBJECTIFS :**

- Réfléchir sur sa pratique soignante face à la souffrance et à la douleur du patient.
- Connaître les réglementations en vigueur en lien avec leurs fonctions, rôle propre, rôle prescrit et les droits des patients/résidents
- Connaître et comprendre la douleur dans toutes ses dimensions.
- Évaluer la douleur à travers l'utilisation d'outils reconnus et validés plus particulièrement avec celui utilisé par sa structure.
- Identifier les différentes possibilités thérapeutiques de lutte contre la douleur et participer à la mise en œuvre des modes de soulagement de la douleur (traitement médicamenteux et non médicamenteux).
- Renforcer les connaissances de base sur la douleur et sa prise en charge pour participer activement au travail des groupes de prise en charge de la douleur.

■ **CONTENU DE LA FORMATION :**

**JOUR 1 :**

- **La politique de lutte contre la douleur**
  - Le cadre légal et réglementaire
  - Plan de lutte contre la douleur
  - Sociétés savantes et recommandations (HAS, AFSSAPS,...)
  - Les aspects éthiques
  - L'information au patient et à son entourage



- **Définitions, anatomo-physiologie et typologie de la douleur (douleur physique, souffrance morale, douleur aiguë et douleur chronique)**
- **Les différentes composantes de la douleur**
- **Les mécanismes de la douleur**
  - Par excès de nociception
  - Les douleurs neurogènes
  - Les douleurs mixtes
  - La douleur psychogène
- **Les causes de la douleur**
- **Les déterminants culturels : sens et croyances**
- **L'évaluation de la douleur**
  - Écoute et observation, le choix des échelles adaptées aux patients
  - Démarche d'équipe et traçabilité

## **JOUR 2 :**

- **La prise en charge médicamenteuse de la douleur**
  - Paliers de l'OMS
  - Choix des antalgiques
  - Focus sur les morphiniques
- **La prévention, évaluation et prise en charge des effets secondaires des traitements contre la douleur**
- **Les autres moyens de soulagement :**
  - La relation d'aide
  - Soins de nursing et de confort
  - Les techniques non médicamenteuses
- **Analyses de situations cliniques**

## **■ MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LE SUIVI DE LA FORMATION :**

- **Méthode Pédagogique affirmative et interrogative**
  - En groupe, exposé interactif, partage d'exercice
  - Analyses de situations cliniques
- **Mode d'exercice du participant**
  - Présentiel

**Un support de formation est remis à chaque participant.**

## **■ INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION DE FORMATION**

1. Réfléchir sur sa pratique soignante face à la douleur et à la souffrance en lien avec les recommandations et réglementations actuelles.
2. Réaliser des évaluations douleur avec les différentes échelles, travailler sur les douleurs induites, autour des alternatives non médicamenteuses, utiliser les différents outils et méthodes de prise en charge de la douleur.

■ **LISTE DES PUBLICS CIBLÉS :**

Tout professionnel qui accompagne, prend soin de personne souffrante est interpellé dans sa pratique quotidienne par la question de la douleur.

Paramédicaux : Aide-soignant, Auxiliaire de puériculture, Infirmiers.

■ **NOMBRE DE PARTICIPANTS :** 12 participants.

■ **DURÉE DE LA FORMATION :** 2 jours de théorie soit 14 heures  
avec un intervalle de 1 mois entre chaque jours.

■ **DATES DE LA FORMATION :**

- 1<sup>re</sup> session : 17 mai et 14 juin 2019.
- 2<sup>e</sup> session : 8 novembre et 6 décembre 2019.

■ **COÛT DE LA FORMATION :** 400 € par participant.

■ **COORDINATEUR de la formation :** Madame GROS Joëlle  
Adjointe de Direction



04.93.69.78.83



c.bottero@ch-cannes.fr



**FORMATIONS DESTINÉES  
AUX AIDES-SOIGNANTES  
ET  
AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE**



### L'AIDE-SOIGNANT(E) ET LES MÉDICAMENTS

- **OBJECTIFS** :
  - Acquérir des connaissances sur les médicaments afin de dispenser des soins en toute sécurité.
  - Identifier la responsabilité du dispensateur.
  
- **PERSONNES CONCERNÉES** : Aides-soignant(e)s.
  
- **NOMBRE DE PARTICIPANTS** : 15 participants.
  
- **CONTENU** : La responsabilité : concept – législation – limites.
  
- **INTERVENANT** : Madame BARDET Nadège  
Cadre de Santé formateur à l'IFSI.
  
- **DURÉE ET HORAIRES** : 1 jour soit 7 heures.
  
- **DATES** :
  - 1<sup>re</sup> session : 24 avril 2019.
  - 2<sup>e</sup> session : 20 novembre 2019.
  
- **COÛT** : 200 € par participant.

### L'ENCADREMENT DES ÉLÈVES AIDES -SOIGNANTS

- **RESPONSABLE DU PROGRAMME D.P.C. :** Madame la Directrice de l'IFSI.
- **NOM ET QUALITÉS DU FORMATEUR :**  
Madame REMOUSSENARD Martine, Cadre de Santé formateur à l'IFSI, titulaire d'un Master 2 PESAP (Prévention, éducation de la santé, activité physique).
- **LES OBJECTIFS DU PROGRAMME D.P.C. :**
  - **Optimiser**, clarifier la fonction d'encadrement, identifier les différents protagonistes concernés et le rôle de chacun.
  - Organiser le parcours de stage en accord avec le référentiel de Formation.
  - Créer ou améliorer le Livret d'accueil des stagiaires.
- **CONTENU DE LA FORMATION :**
  - **Apports théoriques**
    - Concepts de Formation, encadrement, alternance, évaluations.
    - Cadre législatif : Base réglementaire de la profession d'Aide-Soignant, derniers décrets, projet pédagogique.
    - Outils de suivi de Formation : Livret de stage, Livret d'Accueil des stagiaires...
  - **Apports pratiques**
    - Analyses des pratiques
    - Création ou amélioration des outils adaptés à la structure et au personnel encadrant
    - Utilisation de grilles d'évaluation
- **LISTE DES PUBLICS CIBLÉS :**  
Tous les personnels participant à l'encadrement des élèves aides-soignants.  
**Nombres de participants :** 15 maximum.
- **ÉLÉMENT DE TRAÇABILITÉ :**
  - Fiche d'émargement.
  - Attestation de présence à la formation.
- **DATES DE LA FORMATION :**
  - **1<sup>re</sup> session :** 21 /22 mars 2019 et 2 octobre 2019.
  - **2<sup>e</sup> session :** 10 /11 octobre 2019 et 20 mars 2020.Possibilité de formation intra-muros à partir de 5 inscriptions.
- **DURÉE DE LA FORMATION :** 3 jours soit 21 heures.
- **COÛT DE LA FORMATION :** 600 € par participant.

### FORMATION À LA MESURE DE LA PRESSION ARTÉRIELLE PAR L'AIDE-SOIGNANT(E)

- **OBJECTIF** : Répondre aux directives permettant à l'aide-soignant de mesurer la pression artérielle des personnes soignées.
- **PERSONNES CONCERNÉES** : Aides-soignant(e)s en exercice et diplôme datant d'avant 2005.
- **NOMBRE DE PARTICIPANTS** : 10 participants.
- **CONTENU** :
  - Rappels anatomiques et physiologiques.
  - Généralités sur la mesure de la pression artérielle.
  - Pratiques de la mesure de la pression artérielle.
- **INTERVENANT** : Madame REMOUSSENARD Martine,  
Cadre de Santé formateur à l'IFSI,  
titulaire d'un Master 2 PESAP (Prévention, éducation de la santé,  
activité physique).
- **DURÉE ET HORAIRES** : 4 heures de formation de 8 h 30 à 12 h 30.
- **DATES** :
  - 1<sup>re</sup> session : 15 mars 2019.
  - 2<sup>e</sup> session : 4 octobre 2019.
- **COÛT** : 100 € par participant.

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

JOINDRE IMPÉRATIVEMENT CE FORMULAIRE ainsi que les photocopies demandées sous peine de non recevabilité de la demande.

Madame  Monsieur

NOM : ..... Prénom : .....

(joindre la photocopie de votre carte d'identité)

Adresse : .....

.....

Fonction : .....

Diplôme : .....

(joindre obligatoirement la photocopie)

Attestation AFGS : .....

Adresse internet : .....

(bien lisible)

Fixe : ..... Mobile : .....

Thème de la formation retenue : .....

.....

Dates retenues : .....

**Si la formation est prise en charge par l'employeur, indiquer ci-dessous, ses coordonnées complètes et joindre la lettre de prise en charge.**

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Numéro SIRET : .....

Adresse internet : .....

(bien lisible)

Tél : .....

Date :

SIGNATURE :

**Formulaire à retourner rempli intégralement :** à Madame GROS Joëlle - Adjointe de Direction - Institut de Formation en soins infirmiers du Centre Hospitalier de CANNES  
15 avenue des Broussailles - CS 50008 - 06414 CANNES CEDEX  
Par Fax au : 04.93.69.75.04 ou par Mail : c.bottero@ch-cannes.fr

